

Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°100 du 30 novembre 2011

[Avocats/Institutions représentatives] Questions à...

Elections des membres du Conseil national des barreaux — Questions à Maître Stéphane Lallement, avocat et candidat

N° Lexbase: N9038BSK



par Anne-Laure Blouet Patin, Directrice de la Rédaction

Le 6 décembre 2011 se dérouleront les élections du Conseil national des barreaux. Pour en savoir plus sur l'enjeu de ce scrutin, Lexbase Hebdo — édition professions a rencontré Maître Stéphane Lallement candidat à ces élections sur la liste de la FNUJA. Ancien président de la FNUJA (2001-2002), ancien membre du CNB, Stéphane Lallement s'est toujours engagé pour la défense et l'évolution de sa profession, et c'est donc tout naturellement qu'il s'est proposé pour ce scrutin. Son objectif : faire bouger la représentation nationale afin qu'elle s'adapte aux nombreux défis qui attendent la profession. Rencontre

Lexbase : Pouvez-vous nous présenter l'enjeu des élections au CNB du 6 décembre prochain ?

Stéphane Lallement : Le CNB est investi par la loi d'importants pouvoirs : représentation de la profession, unification des règles et usages, organisation de la formation professionnelle... En vingt ans d'existence, ses membres successifs ont accompli un travail considérable sans lequel notre profession n'occuperait vraisemblablement pas la place qui est la sienne aujourd'hui.

En dépit de cette évidence, nombre de nos confrères s'interrogent encore aujourd'hui sur la représentativité d'une institution dont ils connaissent mal le fonctionnement et les attributions. Face à un tel constat, une réforme de la gouvernance de notre profession s'avère nécessaire.

Elle sera entreprise par la prochaine mandature du CNB, dont les membres porteront donc la responsabilité de dessiner les contours de notre organisation professionnelle pour de nombreuses années à venir.

C'est en ce sens que l'élection du 6 novembre prochain, qui consacrera le renouvellement des 80 membres du CNB, constitue pour la profession un enjeu particulier auquel chacun se doit d'être attentif.

Lexbase : Quel est votre parcours ? Qu'est ce qui vous a motivé pour vous présenter à ces élections ?

Stéphane Lallement : Dès ma prestation de serment en 1995, j'ai éprouvé le besoin de m'engager pour la défense et l'évolution de notre profession. J'ai donc tout naturellement rejoint les rangs de la FNUJA, seul syndicat porteur d'une véritable vision d'avenir à mes yeux. Après avoir présidé l'UJA de Nantes, j'ai eu la chance d'exercer en 2001/2002 les fonctions de président de la FNUJA. J'en garde le souvenir d'un mandat intense et passionnant, qui m'a permis de nouer des amitiés indéfectibles au sein de nombreux barreaux.

A l'issue de cette présidence, j'ai conduit la liste FNUJA aux élections du CNB pour la mandature 2003/2005. Notre liste est sortie victorieuse du scrutin, et j'ai donc siégé pendant trois ans au Conseil national des barreaux sous la présidence de Michel Bénichou. J'ai ainsi pu découvrir l'importance du travail réalisé au sein de notre institution représentative, en m'investissant notamment dans les commissions "Formation" et "Accès au droit".

Parallèlement à cet engagement syndical, j'ai exercé diverses responsabilités au sein du barreau de Nantes en qualité de membre du conseil de l'Ordre et de secrétaire de l'Ordre. J'ai notamment pris part au comité de pilotage de la Convention nationale des avocats qui s'est déroulée en octobre dernier à Nantes, et à l'occasion de laquelle nous avons eu le plaisir de recevoir et rassembler plus de 6 000 confrères.

Fort de ces différentes expériences, j'ai souhaité porter de nouveau les couleurs de la FNUJA à l'occasion des prochaines élections au CNB. Comme tous les autres candidats de la liste, je mets donc aujourd'hui mon énergie et mes convictions au service de nos confrères afin d'œuvrer pour l'avenir de la profession.

Lexbase : Vous appartenez à la liste présentée par la FNUJA ; quelles sont les idées que vous souhaitez porter au sein du CNB ?

Stéphane Lallement : Comme l'annonce son slogan de campagne, la FNUJA veut être un "*agitateur de CNB*". Les Jeunes avocats ont pour ambition de faire bouger notre représentation nationale afin qu'elle s'adapte aux nombreux défis qui attendent la profession. Nous avons élaboré un programme ambitieux, déclinant ces enjeux autour de huit thématiques que chacun peut consulter sur notre site (www.fnuja.com). Trois d'entre elles me tiennent particulièrement à cœur.

C'est tout d'abord la nécessaire réforme de notre organisation professionnelle. La FNUJA milite depuis plusieurs années en faveur de l'élection du président du Conseil national des barreaux au suffrage universel direct. Le bon sens le plus élémentaire commande que celui qui devra demain s'exprimer au nom des 55 000 avocats français soit directement élu par ceux qu'il représente. Il bénéficiera ainsi d'une incontestable légitimité, tant à l'égard des confrères qui l'auront personnellement choisi, que des pouvoirs publics qui ne pourront plus jouer la carte de la division de notre profession comme ils l'ont si souvent fait en multipliant les interlocuteurs. Selon la même logique, le collègue ordinal devra lui aussi procéder d'une élection au suffrage universel direct, afin d'en terminer avec ce mécanisme de "grands électeurs" qui éloigne de nos confrères la moitié de l'institution. Dans ce fonctionnement démocratique abouti, chaque avocat disposera ainsi de trois voix qu'il utilisera pour élire un président, un représentant ordinal et une liste syndicale.

C'est ensuite le combat pour l'accès au droit et à la justice. En 2001, alors que j'étais président de la FNUJA, nous nous efforcions d'obtenir des pouvoirs publics qu'ils respectent l'engagement pris le 18 décembre 2000 par le Garde des Sceaux en faveur d'une refonte complète de l'aide juridictionnelle. Dix ans plus tard, le combat est toujours d'actualité et notre revendication reste la même : l'avocat doit bénéficier d'une juste rémunération de son travail lorsqu'il assiste les plus démunis. Ceci suppose la prise en considération des charges fixes de nos cabinets d'une part, et de la rétribution de notre prestation intellectuelle d'autre part, après application d'un abattement de solidarité. Afin de financer cette rémunération, la FNUJA propose la création d'un "Fonds pour l'accès au droit et à la justice", abondé par un prélèvement :

- sur les primes ou cotisations de tous les contrats d'assurance souscrits en France (prélèvement obligatoire forfaitaire collecté par les assureurs) ;
- sur l'ensemble des actes juridiques faisant l'objet d'un enregistrement ou d'une publicité légale, peu important la qualité de leur rédacteur ;
- sur l'ensemble des décisions de justice, la contribution étant alors due par le succombant.

La FNUJA s'oppose en revanche fermement à la contribution de 35 euros récemment mise à la charge de tout demandeur à une action en justice, laquelle constitue à l'évidence une atteinte aux principes de gratuité de la justice et de libre accès au juge. Nous venons d'ailleurs de déposer une QPC contre ce texte, et notre recours est

actuellement soumis à l'examen de la Cour de cassation.

Enfin et comme elle le fait depuis plus de soixante ans, la FNUJA entend porter au sein du CNB une attention particulière à la situation des collaborateurs. D'importantes avancées ont été obtenues ces derniers mois grâce à l'engagement de nos élus : création d'un congé paternité, allongement de la durée du congé maternité, du délai de préavis... Il n'en demeure pas moins que de nombreux collaborateurs demeurent encore victimes de ruptures abusives de leur contrat, ou de conditions d'exercice contraires aux principes déontologiques les plus élémentaires. La FNUJA entend rompre l'isolement de ces collaborateurs, souvent contraints au silence par crainte des réactions. C'est à cette fin que nous avons créé le "Groupement national de défense des collaborateurs", qui rassemble à travers la France plusieurs confrères expérimentés prêts à assister, conseiller et défendre de manière anonyme et gratuite les collaborateurs en difficulté. Dans le prolongement de cette initiative, nous souhaitons, aujourd'hui, promouvoir au sein du CNB diverses modifications de notre réglementation professionnelle parmi lesquelles :

- une meilleure protection des collaboratrices contre la rupture de leur contrat au cours ou à la suite d'un congé maternité ;
- un encadrement dans le temps de la tentative de conciliation prévue entre les parties en cas de conflit entre un collaborateur et son cabinet, afin de garantir le traitement à bref délai du litige ;
- la possibilité pour un syndicat, en accord avec le collaborateur concerné, de saisir directement le conseil régional de discipline en cas de manquement avéré du cabinet aux droits du collaborateur.

Voici, brièvement résumés, quelques-uns des nombreux chantiers qui attendent la prochaine mandature du CNB. Du choix de ses membres dépend l'efficacité de notre représentation nationale pour les trois années à venir. Les Jeunes avocats sont mobilisés autour de leur programme, et prêts à faire bouger les institutions. Ma recommandation est donc simple : le 6 décembre, votez pour l'avenir... votez FNUJA !